

# **NAGE AVEC PALMES**

## **EAU LIBRE**

### **SAISON 2022**

# **RÈGLES DE SÉLECTION**

## **ÉQUIPE DE FRANCE SÉNIOR**

**Championnat du Monde Eau Libre**  
**Viverone / Biella (Italie)**  
**Du 12 au 17 septembre 2022**

**Règles validées par le président fédéral  
et l'élue du CDN en charge de l'animation nationale et du haut niveau  
(validation officialisée lors du CDN en date du 28/01/2022)**

## A - OBJECTIFS

**A1** – Les objectifs de l’olympiade :

- ✓ Obtenir des résultats sportifs permettant à nouveau la reconnaissance de haut niveau de la discipline (reconnaissance en tant que DRHN2 perdue à l’issue de l’olympiade 2016 – 2021)

**A2** – Les objectifs sportifs au championnat du Monde 2022 :

- ✓ Engager des sportifs capables de se classer dans le « top 6 » en individuel
- ✓ Engager des relais capables d’être classés dans le « top 4 »
- ✓ Permettre à la relève de se confronter à l’élite mondiale

**A3** – L’ambition au championnat du Monde 2022 :

- ✓ Gagner au moins 4 médailles dont 2 d’or
- ✓ Se classer dans le « top 4 » au rang des médailles (dans les 3 au rang des finales)

## B – MODALITÉS DE SÉLECTION

### CONDITIONS À RESPECTER

**B1** – Seuls les sportifs à **jour de leur licence FFESSM, de leur papier d’identité (passeport valide au moins 6 mois après la date du championnat de référence visé), de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire** pour les sportifs listés ou d’un certificat médical signé d’un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

**B2** - Un sportif sélectionné ou présélectionné en équipe de France s’engage à respecter la convention en équipe de France (valable 1 an à compter de sa date de signature) et notamment à participer au programme d’action mis en place à l’issue des sélections ou présélections. Ladite convention doit être signée et retournée au siège fédéral dans les délais impartis par le DTN.

**B3** – L’âge minimum pour participer aux compétitions officielles CMAS Senior est de 15 ans révolus.

### COMPÉTITION DE SÉLECTION

**B4** – La présélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors du Championnat de France Eau Libre de la saison 2022.

### CONDITIONS À SATISFAIRE POUR PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

**B5** – Sauf dérogation du DTN, seuls les sportifs qualifiés au championnat de France Elite Eau Libre de la saison en cours pourront participer aux sélections en équipe de France.

## C – PERFORMANCES A REALISER

**C1** – Les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes, lors de la compétition de sélection, chez les féminines et les hommes, dans une même épreuve individuelle inscrite au programme du championnat du Monde, seront proposés à la sélection en équipe de France Senior (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir réalisé un Temps Senior Eau Libre (TS EL) à l’occasion d’un meeting national ou des championnats de France Elite (N1) et N2 Piscine
- ✓ Se classer dans les 2 premiers de l’épreuve au classement général toutes catégories confondues
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A du présent règlement

**C2** – Les Temps Senior Eau Libre (TS EL) sont précisés au chapitre G du présent règlement.

## D – DEPARTAGE

**D1** – En cas d'égalité pour la 2<sup>ème</sup> place en individuel, le sportif ayant réalisé, lors de la compétition de sélection, les meilleures performances dans les différentes épreuves individuelles inscrites au programme du championnat du Monde, sera proposé à la sélection.

**D2** – En cas d'égalité persistante, le sportif ayant réalisé les meilleures performances et la plus forte progression au cours de la saison, sera proposé à la sélection.

## E - LISTE NOMINATIVE DES SÉLECTIONNÉS

**E1** – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France, la liste des sportifs proposés à la présélection et à la sélection définitive est établie par un comité de sélection composé :

*Avec voix décisionnelle*

- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- ✓ De l'entraîneur national fédéral en chef de l'équipe de France concernée par la sélection
- ✓ Du Président de la Commission Nationale de NAP
- ✓ De l' élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (CDN) de la FFESSM

*Avec voix consultative*

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France

**E2** – En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance du collectif en individuel comme en relais, le profil de chaque sportif, ses résultats de la saison en cours et aux derniers championnats internationaux seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être sélectionnés.

**E3** - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

**E4** – La sélection d'un sportif pourra être remise en question à l'issue de chaque action de la préparation terminale de l'équipe de France si son comportement, son engagement et son niveau de performance ne sont pas conformes aux objectifs fixés au chapitre A du présent règlement.

## F - ENGAGEMENTS

**F1** – En individuel, les sportifs sont pré-engagés dans les épreuves pour lesquelles ils ont satisfait les conditions prévues aux chapitres C et D du présent règlement.

**F2** – Des relais France Sénior ne seront constitués que si les performances individuelles lors du championnat du Monde permettent de répondre aux objectifs précisés au chapitre A du présent règlement.

**F3** - En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront lors du championnat du Monde, épreuve par épreuve, les engagements définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l'ordre des relais, seront validés par le DTN sur proposition de l'entraîneur national en chef de l'Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneur(s) nationaux en second.

**G – TEMPS SÉNIOR EAU LIBRE (TS EL)**

**Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique**

**Compétitions supports : meetings nationaux et championnats de France Elite (N1) et N2 Piscine 2022**

FEMMES	TS EL (Sénior)
<b>MONOPALME SURFACE</b>	
<b>200 SF</b>	1.40.00
<b>400 SF</b>	3.35.00
<b>800 SF</b>	7.27.00
<b>1500 SF</b>	14.20.00
<b>BIPALMES SURFACE</b>	
<b>200 BI</b>	1.56.00
<b>400 BI</b>	4.08.00

HOMMES	TS EL (Sénior)
<b>MONOPALME SURFACE</b>	
<b>200 SF</b>	1.30.00
<b>400 SF</b>	3.19.00
<b>800 SF</b>	6.54.00
<b>1500 SF</b>	13.25.00
<b>BIPALMES SURFACE</b>	
<b>200 BI</b>	1.45.00
<b>400 BI</b>	3.45.00